

**PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**Réunion de Conseil du 15/05/2007 à 20H**  
**SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DES ENFANTS, OCQUERRE**  
**Compte-rendu**

**Étaient présents :**

*Bernard BEAUFILS, Charles-Auguste BENOIST, Bernard BOURGEOIS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Françoise COULET, Claudine COURTIAL, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Gilles DUROUCHOUX, Aline DUWER, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Thierry GALLON, Bruno GAUTIER, Michèle GLOAGUEN, Claude HERPSONT, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, Robert PICAUD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Jean-Claude RANZONI, Francis RENAULT, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE et Annamaria SCANCAR.*

**Absents et ayant donné pouvoir :**

*Marina DUWER à Gilles DUROUCHOUX, Pierre EELBODE à Robert PICAUD, Catherine GARNIER à Charles-Auguste BENOIST, Jacques GARNIER à Claude COURTIER, Achille HOURDE à Bernard BOURGEOIS, Jean-Pierre LABOURDETTE à Jean-Jacques DEMANTES, Joëlle LOVERA à Josiane CALDERONI, Denis MAHOUDEAU à Jean-Philippe PRUDHOMME, Olivier MAPPELLI à Philippe COURTIER, Michel MARTEAUX à Claudine COURTIAL, Daniel NICOLAS à Dominique DUCHESNE, Pierre PAPELARD à Françoise COULET, Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI et Etienne WEHREL à Guy MICHAUX.*

**Absents :**

*Micheline BENOIT, Nathalie BURGHELLE, Patrick CHAMBARD, Joëlle DARQUIN, Jacques DUSSIEU, Francis ELU, Gérard GAUTHIER, Claude GUICHARD, Christine JAVERI, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Roland MAUCHE, Daniel PINSON et Christian TRONCHE*

**Assistaient à la réunion :**

*A. BOURGEOIS, P. COURTIER, M. DUCHESNE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.*

Il est procédé à l'appel. 32 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. C. COURTIER ouvre la séance et propose d'élire M. GAUTIER comme secrétaire de séance.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Il salue M. RIGAULT qu'il a invité à participer à cette réunion compte tenu de l'ordre du jour et le remercie pour sa présence, puis remercie Mme DUCROT et M. ROLLAND.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 21 avril dernier.

M. C. COURTIER propose l'ajout suivant :

**Chapitre Environnement, Tourisme et Affaires culturelles : Demandes de subventions (page 11)**

« Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, MM. CHEVRIER, LABOURDETTE et TRONCHE s'étant abstenus. »

Puis il fait part d'une remarque de M. PAPELARD afin de faciliter la lecture du document :

## Chapitre Urbanisme, Aménagement, Travaux : Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission (page9)

Ajout suivant : « Revenant sur le compte-rendu de la réunion et concernant les fuites d'eau (...) : S'agissant de la question des demandes de dégrèvements, M. C. COURTIER explique qu'il y a deux cas de figure dans le traitement de ces requêtes (...)».

*Compte tenu des ces remarques, vote favorable du Conseil  
à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER rend compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

TIERS	OPERATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
DALKIA	Remplacement de clapets anti-retour pour le fonctionnement du Centre Aquatique	4 888,06 €	23/04/07
EURL SCTE FIS	Commande de matériel pour les services techniques : scie à onglet radiale et table	1 145,00 €	24/04/07
Cabinet GREUZAT	Relevé topographique - Forage de reconnaissance pour l'alimentation en eau potable - Ocquerre	610,00 €	26/04/07
Peugeot METIN	Location de véhicules de longue durée et prestations associées - Lot n°3	12 978,00 €	07/05/07
DIAC Location	Location de véhicules de longue durée et prestations associées - Lot n°2	9 057,60 €	07/05/07
DIAC Location	Location de véhicules de longue durée et prestations associées - Lot n°1	14 243,76 €	07/05/07
GAMM VERT LIZY	Commande de matériel pour les services techniques : aspirateur à feuilles	1 349,00 €	09/05/07
MATAGRIF	Commande de matériel pour les services techniques : tondeuse	3 365,00 €	10/05/07

M. C. COURTIER propose au Conseil de modifier l'ordre d'examen des questions à l'ordre du jour et de commencer par celles concernant les Effaneaux, pour lesquelles M. RIGAULT est présent.

*Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI

#### ➤ **Projet de zone d'activités des Effaneaux : protocole d'accord 2007 entre les collectivités : Autorisation donnée au Président de signer le protocole**

M. C. COURTIER donne la parole à M. RIGAULT.

M. RIGAULT rappelle que les sept collectivités territorialement concernées ont signé un premier protocole le 12 septembre 2006, conformément à une délibération du Conseil et qu'elles ont convenu ensemble d'annuler ce protocole et de le remplacer par un nouveau, dénommé « Protocole d'accord 2007 ».

Il rappelle que le projet actuel répond aux objectifs qu'il s'était fixés :

- Favoriser le mode opératoire le plus simple et le plus efficace (PC ou lotissement)
- Trouver un opérateur privé pour développer le projet (promoteur-investisseur)
- Limiter les risques financiers pour les collectivités locales et prévoir un retour sur investissement très rapide.

Puis invite G. WAYMEL à présenter ce nouveau Protocole.

Celui-ci propose un rapide historique du projet.

Il rappelle notamment que le 2 mai 2006, le Conseil du Syndicat Mixte a choisi un projet porté par les promoteurs-investisseurs PROLOGIS et CIBEX et que le Syndicat a signé une promesse de vente le 27 septembre 2006 avec PROLOGIS portant sur 57 hectares pour un montant de 2.500.000 €. L'acte de vente devant intervenir courant 2008.

Il revient sur le contenu et le montage du projet :

- Sont programmées la création d'un parc logistique de 52 hectares comportant 220 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et la création d'un parc PME de 5 hectares, avec une commercialisation rapide en 3 à 5 ans.
- L'investisseur restera propriétaire des bâtiments et voiries du parc logistique ; les terrains du lotissement PMI-PME de 5 hectares seront cédés aux entreprises intéressées.
- Les réseaux du parc PME-PMI seront rétrocédés aux collectivités compétentes.
- S'agissant des réseaux, PROLOGIS prend en charge l'assainissement des eaux usées et pluviales, le Syndicat Mixte assumant le préfinancement de l'amenée de l'électricité (entre 20 et 60 K€) et du téléphone (entre 20 et 80 K€), GDF assumant l'amenée du gaz et les deux Communautés de communes, l'adduction d'eau potable.

Puis il présente alors les perspectives en termes d'emploi sur la zone logistique et sur le parc PME à terme.

Il parcourt alors le Protocole d'accord 2007 et souligne les principaux engagements de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq :

- financer les infrastructures primaires d'eau potable nécessaires à l'alimentation de la zone à hauteur de 50 % du coût net hors taxe dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au Pays Fertois,
- instaurer la Taxe Professionnelle de Zone (T.P.Z.) sur la zone des Effaneaux,
- partager, pour une durée de 50 ans, en deux parts égales avec la Communauté de communes du Pays Fertois le produit global de la T.P.Z., ou T.P.U., conformément à la délibération en date du 29 juin 2002 et ce, dans le cadre d'une convention à signer avant le 1er octobre 2007,
- partager, en cas d'écrêtement des bases de T.P. d'établissements localisés sur la zone des Effaneaux, le reversement prioritaire du FDPTP dans les mêmes conditions que celles indiquées pour la Taxe Professionnelle,
- partager en deux parts égales les fonds provenant du reversement par les communes concernées de la Taxe Locale d'Equipement,
- exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la zone de 57 hectares des Effaneaux avant le 15 octobre 2007.

M. RIGAULT remarque que la T.L.E. est autorisée par la Loi, rappelant qu'une entreprise privée n'a pas à financer des équipements ou ouvrages pour les collectivités et qu'il ne souhaitait pas s'engager sur ce type de négociation. Il dit que le Syndicat a joué son rôle et obtenu un résultat par rapport à la mission qui lui avait été confiée et qu'il n'est pas inquiet pour ses successeurs. Il veut faire une mise au point par rapport à des propos tenus dans cette Assemblée : le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne a pris des engagements pour la prise en charge du rond-point et le Département est partie prenante dans cette opération, mettant à disposition ses services.

G. WAYMEL remarque que les collectivités concernées signataires du premier protocole ont convenu de soumettre à leur Conseil un nouveau Protocole afin d'intégrer les nouvelles échéances (découlant notamment de la date de signature de la promesse, à savoir septembre 2006) et les dernières avancées du dossier ayant des conséquences sur les engagements des uns ou des autres.

M. C. COURTIER invite les élus à poser toute question utile à M. RIGAULT ou à G. WAYMEL.

M. HERPSONT informe le Conseil que les représentants de la Commune de Mary-sur-Marne s'abstiendront.

M. C. COURTIER lui demande les raisons de cette position. M. HERPSONT lui dit que les chiffres sont vagues et peu précis.

M. C. COURTIER rappelle qu'à la création de la zone de la Petite Plaine, les montants annoncés se basaient eux aussi sur des estimatifs.

M. RIGAULT souligne que certains chiffres sont sûrs : le montant de l'acquisition des terrains (3,560 M€ en intégrant l'indemnité de l'exploitant) et le montant de la promesse de vente (2,5 M€). Il ajoute que le corps de ferme et les 60 ha restants pourront être vendus à bon prix. Il remarque que les taxes à venir sont estimées en fonction des surfaces à construire qui ne peuvent être connues au m2 près. Il demande qu'on lui explique comment faire mieux.

M. HERPSONT met en cause les chiffres de l'emploi.

M. RIGAULT rappelle qu'il a animé de nombreuses réunions d'information et dit que les chiffres annoncés en termes d'emploi, 20 emplois à l'ha, se basent sur des moyennes communiquées par PROLOGIS qui est un acteur majeur de la logistique. Il dit que les chiffres ont été travaillés et que la T.L.E. s'élèvera sensiblement à ce qui est annoncé.

M. PICAUD remarque qu'il est intéressant de souligner que la T.L.E. couvre le coût des travaux assumés par les collectivités et que la création d'emplois, quelque soit le nombre exact, est une bonne chose. Il reconnaît le bien-fondé de cette opération.

M. METAIS souligne le manque de clarté de la rédaction de l'article 10-2. M. C. COURTIER en convient. A. BOURGEOIS précise que tout doit être dit et notamment que le destin du protocole est lié à la signature de la promesse de vente mais qu'effectivement la phrase en devient peu claire. M. C. COURTIER propose de réfléchir à une rédaction plus simple.

M. ROUSSEAU respecte le choix de M. HERPSONT mais il rappelle qu'effectivement l'opération Didier sur la Petite Plaine comprenait des inconnus.

M. PARIGI dit que ce n'est pas vrai et que le parallèle n'est pas possible.

M. C. COURTIER rappelle le travail de P. MEUTEY à l'époque pour convaincre tout le monde. Il souligne qu'il disait "Didier payera Didier".

M. PARIGI remarque qu'on avait affaire à un industriel local et pas à un grand groupe.

M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération et invite le Conseil à l'autoriser à signer ce protocole d'accord 2007.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.  
MM. HERPSONT, PARIGI et Mme PEYRAMAURE s'étant abstenus.*

M. RIGAULT remercie M. C. COURTIER pour son soutien et la mise à disposition de deux agents du Pays de l'Ourcq. Il remercie, en outre, l'Assemblée pour son vote.

## URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

### ➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. C. COURTIER donne la parole à M. FOUCHAULT. Celui-ci rappelle que la réunion s'est tenue la veille au soir et que son compte-rendu formel n'est pas encore disponible. Il propose néanmoins de parcourir rapidement le tableau des travaux en cours examiné en Commission et dit qu'a notamment été évoqué l'état d'avancement du forage de reconnaissance et l'opportunité de passer un avenant au marché concerné.

M. C. COURTIER souligne également l'avis favorable de la Commission sur la réalisation d'une étude sur la gestion des déchets en vue notamment d'optimiser la collecte. Il ajoute que cette étude est financée à 100 % par ECO-EMBALLAGES.

### ➤ **Alimentation en eau potable de la zone des Effneaux : présentation de l'avant-projet et délibération de principe sur le choix du scénario retenu**

M. FOUCHAULT invite alors F. MACQUART à présenter ce point sur lequel la Commission a longuement travaillé.

Celle-ci précise :

- les besoins en eau de la zone (57 hectares) : 100 m<sup>3</sup>/jour pour les besoins domestiques et s'agissant de la défense incendie, 300 m<sup>3</sup> / heure pendant 2 heures donc un besoin de 600 m<sup>3</sup> en réserve et 120 m<sup>3</sup> en stockage ;
- les besoins en eau des territoires (463 m<sup>3</sup> pour le Pays fertois et 612 m<sup>3</sup> pour le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Germigny)
- le volume du réservoir à prévoir : pour l'alimentation de la zone seule : 650 m<sup>3</sup> et pour l'alimentation de la zone et du SMAEP de Germigny, 920 en cas d'échec du forage et 980 en cas de succès.

Elle liste alors les travaux à réaliser :

- Création d'un réservoir ou d'une bache semi-enterrée
- Adaptation de l'accélérateur au pompage de Chamigny
- Redimensionnement du réservoir de Maison-Sonnette (augmentation des capacités de stockage et de pompage)
- Suppression ou pompage pour l'alimentation des abonnés dans le cas d'une bache ainsi que pour la défense incendie
- Pose de canalisation (Ø 200 mm) : sur la RD 53 (400 ml), sur la RD 603 (3 800 ml), sur la RD 401 (1 900 ml) avec 3 traversées en fonçage (RD 603, RD 401 et A4) et franchissement de 4 ouvrages d'art (ouvrages de gestion d'eaux pluviales).

et en cas d'interconnexion :

- soit création de 5,2 km de canalisation de Ø 125 mm si une partie des canalisations est réutilisée (tout sauf la canalisation Germigny – Coulombs),
- soit création de 3 canalisations : sur Dhuisy, 455 m, entre Dhuisy et Germigny, 3 000 ml et entre Dhuisy et Coulombs, 5 200 ml.

M. C. COURTIER remarque qu'il est aujourd'hui question de valider le scénario technique : alimentation simple de la zone en extension de réseau ou bouclage par une interconnexion des réseaux et que le Conseil sera saisi au cours d'une prochaine réunion sur l'avant-projet à proprement parlé (avec notamment le choix entre réservoir au sol et réservoir sur tour). Il souligne que l'interconnexion permet de résoudre le problème de l'Orxois.

F. MACQUART commente alors un comparatif des deux scénarios en termes d'enveloppe prévisionnelle de travaux et de financements espérés, soulignant que les coûts estimés des travaux semblent très pessimistes notamment s'agissant des canalisations.

Ainsi, le reste-à-financer (estimé compte tenu des politiques habituelles des financeurs) :

- en cas d'alimentation simple : 2.654.623 € (réservoir au sol) et 3.081.273 (réservoir sur tour)
- en cas d'interconnexion : 1.768.178 € (réservoir au sol) et 2.145.878 (réservoir sur tour).

M. C. COURTIER redit qu'il n'est pas encore question de choisir entre réservoir au sol et réservoir sur tour car il convient notamment d'affiner les coûts de fonctionnement des deux dispositifs avant de se prononcer. Il ajoute que sur le choix du scénario, le Pays Fertois devra également se prononcer.

M. RANZONI demande si ce qui est annoncé en termes de volumes et de prix, sera suffisant pour la seconde tranche du projet.

M. RIGAULT précise que la zone telle qu'elle est conçue nécessite 6 poteaux Incendie, ce qui représente une réserve totale de 720 m<sup>3</sup>. Il ajoute que ce réservoir sera suffisant en cas d'extension de la zone, pour l'alimentation en eau potable. Il constate que la réalisation du bouclage réduira d'autant la capacité du réservoir et que le choix entre réservoir au sol et réservoir sur tour devra se faire compte tenu des engagements de débit et de pression vis-à-vis de Prologis, sachant qu'en cas d'incendie, l'alimentation par un château d'eau est plus facile.

M. C. COURTIER remarque qu'il faudra intégrer le délai de réalisation des travaux dans la décision entre réservoir au sol et réservoir sur tour, le premier représentant 9 mois de travaux et le second, 14 mois.

En réponse à M. GAUTIER, M. C. COURTIER dit que les durées de vie des deux équipements sont sensiblement les mêmes.

M. FOUCHAULT rend compte de l'avis favorable donné par la Commission sur le choix de l'interconnexion, soulignant qu'elle résoud le problème de qualité d'eau du Syndicat Mixte de Germigny et pourrait également dans un second temps, avec la réalisation d'une interconnexion avec le réseau de Crouy, sécuriser l'alimentation en eau potable sur la Commune de Crouy. Il ajoute que dans le schéma directeur d'eau potable, ce programme d'interconnexion est inscrit et que l'interconnexion des deux Communautés de communes serait la meilleure sécurité pour tous.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à retenir le scénario du bouclage par une interconnexion des réseaux.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés*

*M.HERPSONT et Mme PEYRAMAURE s'étant abstenus.*

M. C. COURTIER remercie M. RIGAULT pour l'acharnement dont il fait preuve sur ce dossier.

M. RIGAULT remercie l'Assemblée pour son vote puis quitte la séance.

➤ **Forage de reconnaissance pour l'alimentation en eau potable : autorisation donnée au Président de signer l'Avenant n°1 au marché avec l'entreprise attributaire**

M. C. COURTIER invite le Conseil à valider l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Ayant rappelé qu'il a signé le 22 décembre 2006, un marché avec l'entreprise SADE pour la réalisation d'un forage de reconnaissance pour l'alimentation en eau potable, en retenant l'option (pose d'une crépine Inox) pour un montant de 148.965,00 € H.T., il demande à M. FOUCHAULT de préciser l'opportunité de ce projet d'avenant n°1.

Celui-ci remarque qu'une troisième cimentation s'avère aujourd'hui indispensable ce qui implique la pose de tubes en plus, un comblement du forage par du gravier pour réaliser la cimentation et l'extraction de gravier. Il ajoute qu'en revanche, la profondeur du forage a été moindre (163 m au lieu de 180m) et que la quantité de crépine a donc été moindre.

M. C. COURTIER remarque alors qu'afin de tenir compte de ces éléments nouveaux au marché, il convient de passer un avenant n°1 qui s'élève à 3.061,00 € (soit une hausse de 2,05 % par rapport au montant initial du marché) et demande au Conseil l'autorisation de signer cet avenant n°1.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

<b>FINANCES - PERSONNEL</b>
-----------------------------

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. C. COURTIER fait un point rapide sur le compte-rendu de la dernière réunion de Commission qui a eu lieu le 9 mai dernier. Il le parcourt brièvement, soulignant qu'ont notamment été longuement examinés les points inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion.

➤ **Comptes de gestion 2006 :**

M. C. COURTIER remarque que les points suivants ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission.

- **Budget général**

M. C. COURTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2006 du Budget Général en M14 établi par Mme le Receveur de la collectivité, précisant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ce Compte de Gestion 2006.

Il donne lecture du projet de délibération sur ce point puis invite le Conseil à approuver ce Compte de Gestion 2006 du Budget Général dans les conditions ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>EXCÉDENT DE 1.357.698,77 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>DÉFICIT DE 87.568,72 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>EXCÉDENT DE 9.404.728,46 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe Eau et Assainissement (M49)**

M. C. COURTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2006 du Budget annexe Eau et Assainissement en M49 établi par Mme le Receveur, précisant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ce Compte de Gestion 2006.

Sans donner lecture du projet de délibération qui reprend les termes indiqués au précédent point, il invite le Conseil à approuver ce Compte de Gestion 2006 dans les conditions ci-dessous :

<b>SECTION D'EXPLOITATION :</b>	<b>EXCÉDENT DE 509.374,23 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>DÉFICIT DE 142.409,15 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>EXCÉDENT DE 1.802.872,61 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif (M49)**

M. C. COURTIER remarque que ce budget annexe, créé en 2006, n'a fait l'objet d'aucune écriture sur l'exercice mais que Mme le Receveur est néanmoins tenue d'établir un compte de gestion. Mme DUCROT le confirme. M. C. COURTIER invite alors le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2006 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif en M49 avec les éléments suivants :

<b>DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>0 €</b>
<b>DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>0 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>0 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe Hôtel d'entreprises (M14)**

Enfin, M. C. COURTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2006 du Budget annexe Hôtel d'entreprises précisant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ce Compte de Gestion 2006.

Il invite le Conseil à se prononcer sur les éléments suivants :

<b>SECTION D'EXPLOITATION :</b>	<b>EXCÉDENT DE 147.048,17 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>EXCÉDENT DE 196.512,63 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>EXCÉDENT DE 4.847,37 €</b>

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Comptes Administratifs 2006**

M. C. COURTIER remarque qu'après un examen approfondi, la Commission des Finances s'est prononcée favorablement sur ces projets de C.A..

- **Budget général**

M. C. COURTIER invite alors A. BOURGEOIS à faire une présentation rapide de ce Compte Administratif.

A. BOURGEOIS présente les principaux chapitres de dépenses et recettes de chaque section.

M. C. COURTIER propose aux membres présents de poser toute question utile. En l'absence de question, il quitte la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires et M. BEAUFILS, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2006 du Budget Général en M14 dans les termes suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT DE 1.357.698,77 €, avec :

un total en dépenses de 5.609.395,03 €

un total en recettes de 6.967.093,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉFICIT DE 87.568,72 €, avec :

un total en dépenses de 967.360,53 €

un total en recettes de 879.791,81 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 9.404.728,46 €.

(9.270.654,46 € en tenant compte des restes-à-réaliser)

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER, de retour dans la salle, remercie le Conseil pour ce vote et reprend la Présidence de la séance.

- **Budget annexe Eau et Assainissement**

A. BOURGEOIS présente alors les principaux chapitres de dépenses et recettes de chaque section.

M. C. COURTIER invite les membres présents à poser toute question utile. En l'absence de question, il quitte la séance et M. BEAUFILS, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2006 du Budget annexe Eau et Assainissement en M49 dans les termes suivants :

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 509.374,23 €, avec :

*un total en dépenses de 645.548,01 €*

*un total en recettes de 1.154.922,24 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉFICIT DE 142.409,15 €, avec :

*un total en dépenses de 1.314.678,81 €*

*un total en recettes de 1.172.269,66 €*

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 1.802.872,61 €.

(1.992.453,61 € en tenant compte des restes-à-réaliser)

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER, de retour dans la salle, remercie le Conseil pour ce vote et reprend la Présidence de la séance.

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif**

M. C. COURTIER, ayant quitté la séance, M. BEAUFILS, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2006 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif en M49 dans les termes suivants :

DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION : 0 €

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : 0 €.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER, de retour dans la salle, remercie le Conseil pour ce vote et reprend la Présidence de la séance.

- **Budget annexe Hôtel d'entreprises**

A. BOURGEOIS présente rapidement les principaux chapitres de dépenses et recettes de chaque section.

M. C. COURTIER invite les membres présents à poser toute question utile. En l'absence de question, il quitte la séance et M. BEAUFILS, élu Président de séance, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2006 du Budget annexe Hôtel d'entreprises dans les termes suivants :

SECTION D'EXPLOITATION : EXCÉDENT DE 147.048,17 €, avec :

un total en dépenses de 20.529,89 €

un total en recettes de 167.578,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXCÉDENT DE 196.512,63 €, avec :

un total en dépenses de 13.339,37 €

un total en recettes de 209.852,00 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : EXCÉDENT DE 4.847,37 €.

M. C. COURTIER, de retour dans la salle, remercie le Conseil pour ce vote et reprend la Présidence de la séance.

➤ **Affectation des résultats 2006 :**

M. C. COURTIER remarque que les projets d'affectation présentés ont reçu un avis favorable de la Commission.

- **Budget général**

Le compte administratif et le compte de gestion ayant été adoptés, M. C. COURTIER présente le projet d'affectation du résultat 2006 du Budget général sur la base du document qui a été adressé aux délégués.

Ayant rappelé - l'excédent de clôture de fonctionnement 2006 de 7.015.056,04 €,

- l'excédent de clôture d'investissement 2006 de 2.389.672,42 €,

- et le solde des restes-à-réaliser 2006 négatif de 134.074,00 €,

M. C. COURTIER propose l'affectation suivante :

- excédent antérieur reporté en investissement (001) : 2.389.672,42 €

- résultat de fonctionnement reporté (002) : 7.015.056,04 €

et invite le Conseil à se prononcer.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- **Budget annexe Eau et Assainissement**

M. C. COURTIER présente ensuite le projet d'affectation du résultat 2006 du Budget annexe Eau et Assainissement (Cf. Document "Affectation du résultat").

Ayant rappelé - l'excédent de clôture 2006 d'exploitation de 1.704.924,33 €,

- l'excédent de clôture 2006 d'investissement de 97.948,28 €,

- et le solde des restes-à-réaliser 2006 positif de 189.581,00 €,

M. C. COURTIER propose l'affectation suivante :

- excédent antérieur reporté en investissement (001) : 97.948,28 €

- résultat d'exploitation reporté (002) : 1.704.924,33 €

et invite le Conseil à se prononcer.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

• **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif**

S'agissant du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-collectif, M. C. COURTIER remarque que le Conseil vient de se prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion 2006 avec un résultat global de clôture nul, ce budget n'ayant fait l'objet d'aucune écriture sur l'exercice.

Compte tenu de ce résultat et de l'absence de résultat antérieur, il propose au Conseil de prendre acte qu'il n'y a pas d'affectation de résultat pour ce budget.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

• **Budget annexe Hôtel d'entreprises**

M. C. COURTIER présente enfin le projet d'affectation du résultat 2006 du Budget annexe Hôtel d'entreprises (Cf. Document "Affectation du résultat").

Ayant rappelé - l'excédent de clôture 2006 de fonctionnement de 118.992,90 €,  
- le déficit de clôture 2006 d'investissement de 114.145,53 €,  
- et le solde des restes-à-réaliser 2006 nul.

M. C. COURTIER propose l'affectation suivante :

- déficit antérieur reporté en investissement (001) : 114.145,53 €  
- excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 114.150,00 €  
- résultat d'exploitation reporté (002) : 4.842,90 €

et invite le Conseil à se prononcer.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au Budget Général M14**

M. C. COURTIER présente ce projet de Décision Modificative n°1 qui tient compte de l'affectation du résultat 2006 (avec la reprise des excédents antérieurs au centime près et le rééquilibrage par les lignes de dépenses imprévues) et intègre un complément de crédits au chapitre des opérations d'ordre patrimonial pour couvrir les écritures générées par les avances forfaitaires à régler dans le cadre de certains marchés. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	13.401.866,04 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	13.401.866,04 €
<i>(soit une hausse de 56,04 € par rapport au budget 2007)</i>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	2.171.248,42 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	9.420.363,86 €
<i>(soit un suréquilibre de 7.497.787,86 €)</i>	

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au Budget Annexe M49 – Eau et Assainissement**

M. C. COURTIER présente ce projet de D.M. n°1 qui tient compte de l'affectation du résultat 2006. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

**DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION** 2.908.056,33 €

*(soit une hausse de 24,33 € par rapport au budget 2007)*

**DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT** 6.421.659,28 €

*(soit une hausse de 48,28 € par rapport au budget 2007)*

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au Budget Annexe M14 – Hôtel d'Entreprises**

M. C. COURTIER présente ce projet de D.M. n°1 qui tient compte de l'affectation du résultat 2006. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce projet qui établit comme suit les équilibres des deux sections :

**DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT** 106.191,90 €

*(soit une hausse de 92,90 € par rapport au budget 2007)*

**DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT** 199.494,53 €

*(soit une baisse de 4,47 € par rapport au budget 2007)*

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

➤ **Création d'un poste de Technicien Supérieur Territorial pour les fonctions de Directeur des Systèmes d'Information**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 7 octobre 2006, le Conseil a validé le rapport d'études du Schéma directeur des systèmes d'information et le porte-feuille de projets et l'a autorisé à lancer une procédure de pré-recrutement d'un Responsable des Systèmes d'Information avec les principales missions suivantes :

- Suivre les projets du schéma directeur et accompagner le changement,
- Apporter à la Communauté de communes et aux communes l'expertise permettant de gérer les projets existants et futurs,
- Être garant de la sécurité du système d'information communautaire,
- Assister la direction générale et les élus pour l'élaboration de la politique des systèmes d'information et exécuter cette politique,
- Coordonner l'évolution vers la « e-administration », le « e-service » et l'évolution de l'organisation du travail vers des pratiques collaboratives.

Il présente alors l'opportunité de créer un poste de Technicien Supérieur Territorial pour les fonctions de Directeur des Systèmes d'Information afin de formaliser ce recrutement et invite le Conseil à valider cette création d'un poste à temps complet.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

<b>ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES</b>
--

M. C. COURTIER donne la parole à Mme FAUVET.

➤ **Point sur les travaux de la réunion du Commission**

Mme FAUVET rend compte brièvement d'une réunion qu'elle a organisée avec les principaux acteurs touristiques locaux, en vue de réfléchir à la création d'un Office de Tourisme intercommunal.

➤ **Avenant n°1 à la convention de partenariat Pays de l'Ourcq / Ensemble FA7**

M. C. COURTIER rappelle qu'il a signé le 16 octobre 2006, une convention de partenariat avec l'Ensemble FA7 afin de développer une collaboration dans le domaine de l'action artistique et culturelle en milieu scolaire sur la période courant de novembre 2006 à juin 2007. Il rappelle en outre

que les actions concernées sont : le spectacle « Musiques à Table », les concerts en classe et les interventions pédagogiques.

Il remarque que pour la représentation des « tableaux musicaux » du 29 mai prochain, comprise dans la clôture des interventions pédagogiques, la prestation d'un technicien s'avère nécessaire.

M. C. COURTIER présente alors l'opportunité de passer un avenant n°1 à la convention de partenariat Pays de l'Ourcq / Ensemble FA7 soulignant qu'il s'élève à 345,00 € TTC.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Mme FAUVET souhaite faire un point sur les demandes de subvention qui sont susceptibles d'arriver compte tenu d'une décision prise au cours du dernier Conseil. Elle dit qu'il est urgent que les Commissions puissent travailler sur la définition de critères clairs.

M. C. COURTIER remarque qu'il s'agira de se prononcer sur des critères mettant en lumière l'intérêt communautaire.

## AFFAIRES SOCIALES

### ➤ **Compte-rendu des travaux de la Commission**

M. MICHAUX propose une lecture rapide du compte-rendu de la dernière réunion de Commission (distribué aux élus) qui s'est tenue le 11 mai.

Ont principalement été examinés :

- le bilan de la structure ACCES

Compte tenu des éléments mis en avant par M. MICHAUX, M. C. COURTIER redit l'importance du projet des Effaneaux qui induira beaucoup d'emplois peu qualifiés.

M. MICHAUX indique qu'une délibération relative à l'extension des services est soumise au vote du Conseil :

### ➤ **Extension des services liés à l'emploi : Autorisation donnée au Président de signer le bail pour un local commercial**

M. C. COURTIER propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour, l'avis des Domaines attendu sur cette question lui étant parvenu, et invite le Conseil à se prononcer sur cet ajout.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. C. COURTIER fait état des projets d'accueil de nouveaux services au sein de la structure ACCES : le Point Information Jeunesse animé par la FOCEL et les ateliers de recherche d'emploi mis en place avec l'AN.P.E. dans le cadre des développements induits par la Maison de l'Emploi. Il présente alors l'opportunité de louer un local commercial d'une surface de 82 m<sup>2</sup>, situé rue R. de Presles à Lizy-sur-Ourcq, à côté de la structure ACCES.

Il ajoute que cette promiscuité et la configuration des locaux permettent d'envisager l'aménagement du bureau du coordinateur dans ce nouveau local.

M. C. COURTIER présente alors les conditions de location proposées par le bailleur : 10.080 € par an.

Ayant rendu compte de l'avis des Domaines, il invite le Conseil à l'autoriser à signer ce bail dans les conditions ci-dessus exposées.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- le bilan du C.L.S.H. Communautaire
- les bilans 2006 des Points Accueil Jeunes et de l'animation itinérante

R. PICAUD s'interroge sur le coût de l'action Points Accueil Jeunes rapporté aux 114 jeunes bénéficiaires. M. MICHAUX en convient remarquant que différents temps de rendez-vous sont organisés dans la semaine. M. GALLON confirme que sur une semaine plusieurs animations sont proposées aux jeunes.

- les bilans 2006 des trois espaces multimédia

A ce propos, M. MICHAUX informe le Conseil de la cessation d'activité d'AGECE PACTE, chargé de l'animation des trois espaces, sur décision du Tribunal de Meaux et remarque qu'il conviendra rapidement de réfléchir au devenir de ce projet.

- les bilans 2006 des ateliers d'expression artistique
- l'avenant n°1 au contrat d'objectifs avec l'ASSAD qui doit faire l'objet d'une présentation particulière
- le C.I.A.S. avec l'annonce d'une réunion du Comité de suivi du pré-projet le 29 mai prochain
- le bilan de la campagne 2006/2007 des Restos du Coeur.

M. MICHAUX fait notamment état du projet de visite du parc animalier EDENTARA proposée aux familles bénéficiaires des Restos du Coeur et de l'avis favorable de la Commission sur la prise en charge du transport.

Mme COULET souhaite préciser que dans le cadre de cette sortie organisée le 27 juin prochain, l'association EDENTARA offre la visite et l'animation pédagogique.

➤ **Avenant n°1 au contrat d'objectifs avec l'ASSAD : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. MICHAUX rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 8 avril 2006, le Conseil a autorisé le Président à signer avec l'ASSAD un contrat d'objectifs afin de formaliser un partenariat pluriannuel pour la période 2006 – 2008 et que, conformément à l'article 3 - *Actions* et à l'article 4-1 *Montant annuel* de ce contrat, les deux parties conviennent de l'opportunité de formaliser un avenant afin d'une part, d'intégrer une nouvelle action au Contrat et d'autre part, de fixer le montant 2007 de la subvention.

Il précise qu'une réunion de travail a eu lieu le 30 avril dernier avec les représentants de l'association afin d'arrêter le contenu de cet avenant qui :

- d'une part intègre l'aide administrative aux usagers (consistant en des interventions du personnel ASSAD au domicile des usagers),
- et d'autre part fixe le montant de la subvention 2007 à 24.400 €.

M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer avec l'ASSAD un avenant n°1 au contrat d'objectifs dans les conditions ci-dessus exposées.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés  
Mmes DUWER et SCANCAR n'ayant pas pris part au vote.*

➤ **Partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France : Convention relative à la Halte – Garderie et au C.L.S.H.**

M. C. COURTIER propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour et invite le Conseil à se prononcer sur cet ajout.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

M. MICHAUX informe le Conseil que la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France s'est fixée comme objectif de faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en favorisant la création et le développement de structures d'accueil en milieu rural par une aide technique et/ou financière. Il ajoute que le service de halte-garderie et le Centre de Loisirs Sans Hébergement présents au sein de la Maison des Enfants répondent aux critères que la M.S.A s'impose pour l'attribution d'une dotation de fonctionnement annuelle à de telles structures.

Il donne alors lecture du projet de convention qui précise les modalités d'attribution par la M.S.A. d'une dotation de fonctionnement à la halte-garderie (d'un montant de 970,94 €) et d'une dotation de fonctionnement au Centre de Loisirs Sans Hébergement (d'un montant de 1.123,35 €).

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention portant sur l'année 2006.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Enfin, M. MICHAUX informe le Conseil que la Commission a retenu la candidature de Mme SCANCAR au sein du Conseil d'Administration de la CARED.

Mme DUCROT signale que toutes les semaines ses services sont amenés à établir un ou deux chèques au titre de secours d'urgence au bénéfice d'habitants du Pays de l'Ourcq. M. MICHAUX confirme cette information que Mme TEMOIN, responsable de l'Unité Territoriale d'Action sociale, lui avait déjà communiquée.

## VIE LOCALE

M. C. COURTIER donne la parole à M. CARDONA.

➤ **Avenant n°1 au contrat d'objectifs avec l'Office Intercommunal des Sports : autorisation donnée au Président de signer cet avenant**

M. CARDONA rend alors compte du travail réalisé avec l'O.I.S. pour la mise en place de ce projet d'avenant et invite les élus à prendre connaissance des documents qui leur sont communiqués : un point sur les ressources humaines, une présentation des 7 axes budgétaires, une mise en perspective de la fréquentation par action (de 2003 à 2007), le budget 2007 (global et par action) et les réalisés 2005 et 2006.

M.C. COURTIER rappelle qu'au cours de la précédente séance, M. LABOURDETTE avait demandé certaines précisions et se propose de lui adresser ces documents par courrier.

M.C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération sur ce point et rappelle notamment qu'il a signé un contrat d'objectifs avec l'Office Intercommunal des Sports afin de formaliser un partenariat pluriannuel sur les objectifs communs suivants :

- diversifier l'offre de disciplines et le soutien aux clubs
- diversifier les publics (toutes les tranches d'âge des très jeunes enfants aux seniors) et les actions de proximité
- initier une politique de santé (prévention des toxicomanies et du dopage, médecine sportive)
- développer la formation et l'emploi sportifs
- développer le sport nature et contribuer au tourisme sportif

Il ajoute que conformément à l'article 4-1 *Montant annuel*, il est prévu que :

*« Pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel au présent contrat ».*

Il précise que compte tenu des éléments présentés par l'association sur les développements qu'elle souhaite mettre en place sur l'année il est proposé d'arrêter le montant 2007 à 133.000 €.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec l'Office Intercommunal des Sports un avenant n°1 au contrat d'objectifs dans les conditions ci-dessus exposées.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*MM. CARDONA, GALLON et MICHAUX n'ayant pas pris part au vote.*

M. CARDONA rappelle le déroulement des Jeux départementaux de Seine-et-Marne du 2 au 9 Juin prochain sur le Pays de l'Ourcq et le Pays Fertois et invite chacun à son niveau à se mobiliser. Il informe le Conseil que le programme des Jeux a été communiqué avec l'ensemble des documents de travail distribués ce jour.

➤ **Contrat Départemental de Développement Durable**

M. C.COURTIER informe le Conseil qu'il a adressé à M. EBLE un courrier lui indiquant que la Communauté de communes était candidate au C3D dans la continuité du Contrat CLAIR.

➤ **Prochaine réunion de Conseil**

M. C.COURTIER informe le Conseil que la prochaine réunion aura lieu le samedi 30 Juin prochain.

➤ **Déchets médicaux**

M. HERPSONT fait part d'un problème auquel il est confronté à Mary : le recyclage des déchets médicaux que lui apportent certains habitants. Il souligne que les Communes ou collectivités compétentes ont l'obligation d'informer les gens sur la filière d'élimination existante. Il se demande si une convention ne peut être passée avec les Hôpitaux.

M. GALLON confirme que toutes les Communes peuvent être concernées et qu'une réflexion doit être menée à l'échelle communautaire sur l'implantation de conteneurs spécifiques et la mise en place d'une filière.

M. C. COURTIER ne connaît pas la réglementation sur cette question et apportera des précisions au cours d'une prochaine réunion.

➤ **Expérimentation Haut Débit**

J.C. PIEQUET confirme la reprise des actifs d'Orcalys par Territoire Sans Fil et remarque qu'un rendez-vous est programmé le 23 mai avec T.S.F. afin de réaliser un état des lieux des ouvrages.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. C. COURTIER lève la séance à 23H15.*

Le Secrétaire de séance

Bruno GAUTIER